#### AR PREFECTURE

082-218201127-20181218-CM20181218\_16\_1-DE Regu le 21/12/2018

> DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

#### RÉPUBLIQUE FRANCAISE

#### **COMMUNE DE MOISSAC**

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 18 décembre (18/12/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

#### **ETAIENT REPRESENTES:**

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), Adjoint,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Christine HEMERY), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Fernand RODRIGUEZ (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Sabine AUGE (représentée par Madame Muriel VALETTE), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), Conseillers Municipaux.

#### **ETAIT ABSENT:**

M. Aïzen ABOUA, Conseiller Municipal.

Monsieur GARRIGUES est nommé secrétaire de séance.

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

16.1 - 18 décembre 2018

# 16.1 Avenant au protocole de préfiguration ANRU

Rapporteur: Monsieur CASSIGNOL.

**Vu** la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires,

Vu le Contrat de Ville Moissac signé le 10 juillet 2015,

#### AR PREFECTURE

082-218201127-20181218-CM20181218\_16\_1-DE Regu le 21/12/2018

**Vu** l'arrêté du 15 septembre 2014 approuvant le règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2016 autorisant Monsieur le Maire à signer le protocole ANRU,

Vu la signature du protocole ANRU du 11 juillet 2016,

Considérant la demande de l'ANRU de délibérer pour prolonger la durée du protocole ANRU pour une durée de 18 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Considérant la nécessité de prendre en compte la demande de l'ANRU pour continuer à bénéficier des subventions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant numéro1 au protocole ANRU pour prolonger la durée du protocole ANRU pour une durée de 18 mois à compter du 1er janvier 2019

Pour copie conforme

Moissac le 19 décembre 2018

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT